Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDEHU_25_12_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DDEHU-25-12-01

OBJET : Douarnenez Habitat - désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration au titre de personnalité qualifiée non élue de la collectivité de rattachement

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu la loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014, dite loi ALUR, et notamment son article 114, codifié ;

Douarnenez communauté est la collectivité de rattachement de l'Office Douarnenez Habitat depuis le 1er janvier 2017.

Le Conseil communautaire a décidé de fixer l'effectif du Conseil d'administration de Douarnenez Habitat comme suit :

<table>
<tr><th colspan="4">EFFECTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 17</th></tr>
<tr><td rowspan="3">9 représentants de Douarnenez Communauté désignés par le Conseil communautaire</td><td colspan="2">Dont membres du Conseil communautaire</td><td>6</td></tr>
<tr><td rowspan="2">• Dont personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.</td><td>Non élues de la collectivité de rattachement</td><td>2</td></tr>
<tr><td>Qualité d'élu(e) local(e) d'une collectivité ou d'un EPCI autre la collectivité de rattachement</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membre représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membre désigné par la Caisse d'allocations familiales (CAF)</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membre désigné par les associés 1% logement</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membre désigné par les organisations syndicales</td><td>1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membres représentant les locataires (dont le mandat se poursuit)</td><td>3</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDEHU_25_12_01-DE

Suite au décès de Monsieur Alain NICOLAS, désigné en tant que personnalité qualifiée non élue de la collectivité de rattachement, il y a lieu de désigner un nouveau membre pour siéger au sein du Conseil d'administration de Douarnenez Habitat.

Il est proposé la candidature de Michèle LAROUR.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec 1 abstention (F PENCALET) de :

- **DESIGNER** Mme Michèle LAROUR au Conseil d'administration de Douarnenez Habitat en tant que personnalité qualifiée non élue de la collectivité de rattachement.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE